

Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

Frontier SA

Période : 1er octobre au 31 décembre 2025 **Pays :** République Démocratique du Congo (RDC)

La Société FRONTIER SA publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi que les contributions au Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable.

Paielements aux Entités Gouvernementales, d'octobre à décembre 2025.

Montant total des taxes et redevances versées : 29 456 207,52 USD

Catégorie de Paiements	Montant (USD)
0,3% DOT	909 793,00
Cahier des Charges	1 708 510,41
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	5 307 543,29
Redevances de l'État	
Taxes environnementales	5 272,95
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	829 802,24
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	8 936 470,59
Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)	1 059 448,11
Redevances Minières Provinces	567 696,38
Redevances Minières ETD	
Redevances Suivi de Change (BCC)	105 887,56
Droits à l'importation	10 025 782,99

Rem. : Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.